

2023-1679
2023-08-03

ROZONE™ 2000
Microbicide Industriel

Solution
COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: 4,5-Dichloro-2-n-octyl-3(2H)-isothiazolone 20.0%

Avertissement, Contient l'allergène sulfites

NO. D'ENREGISTREMENT : 27419
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION DE LA PEAU

Contenu Net: Kg

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

©2023 LANXESS. [**ROZONE™ 2000 Microbicide Industriel**], LANXESS and the LANXESS Logo are trademarks of LANXESS Deutschland GmbH or its affiliates. All trademarks are registered in many countries in the world.

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE
URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666
CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES URGENCES:

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

2023-1679
2023-08-03

MODE D'EMPLOI

Utilisé comme microbicide dans les peintures au latex d'extérieur pour empêcher la moisissure de dégrader la pellicule de peinture. Employer 0,25 kg à 0,52 kg de ce produit par 100 kg de formulation de peinture (500 ppm à 1030 ppm d'ingrédient actif). Ce traitement demeurera efficace pendant une période d'au moins 36 mois.

Il est suggéré que le formateur effectue des essais sur le terrain à l'intérieur des taux sur l'étiquette afin de déterminer le meilleur taux pour la préservation de leur peinture. Ne pas utiliser dans la fabrication de peintures à être utilisées à l'intérieur.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

RISQUES POUR LES ÊTRES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

DANGER

CAUSE DES LÉSIONS IRRÉVERSIBLES AUX YEUX ET DES BRÛLURES À LA PEAU PEUT

CAUSER UNE RÉACTION CUTANÉE ALLERGIQUE

PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ PEUT

ÊTRE MORTEL S'IL EST INHALÉ

PEUT ÊTRE MORTEL S'IL EST ABSORBÉ À TRAVERS LA PEAU.

Ce produit est un sensibilisant cutané. Ne jamais l'ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les vêtements et les yeux. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants qui résistent aux produits chimiques et un dispositif protecteur pour les yeux (lunettes de protection ou écran facial) durant la manutention. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter de contaminer les aliments. Éviter toute absorption interne. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les restrictions indiquées dans les sections portant sur l'entreposage et l'élimination.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Des dommages probables aux muqueuses pourraient signifier qu'un lavage gastrique est contre-indiqué.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

INTERDICTIONS : Ce produit est corrosif pour l'acier doux. Ne pas l'emmagasiner ou le transporter dans des contenants métalliques non doublés. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ou pour animaux durant l'entreposage du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement. Toute température au-dessous du point de congélation peut provoquer le bris des contenants en verre, en métal ou en plastique. Le produit devrait être protégé contre le gel.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2023-1679
2023-08-03

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.